

**Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE**

**1.1 Identification de produit**

Nom commercial: TRIUR  
Code du produit: 086-01  
  
Autres moyens d'identification  
Identifiant Unique De  
Formulation (UFI) : FH1U-6FNT-G20J-JMEP

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation du produit : Agriculture - Herbicide

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	LIFE SCIENTIFIC FRANCE 11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone:	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Web:	<a href="http://www.lifescientific.com">www.lifescientific.com</a>	
Email:	<a href="mailto:info@lifescientific.com">info@lifescientific.com</a>	

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848,  
Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

**Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale	Catégorie 4	H302
Danger par aspiration	Catégorie 1	H304
Sensibilisants cutanés	Catégorie 1	H317
Lésions oculaires et Irritation oculaire	Catégorie 2	H319
Toxicité aiguë par inhalation	Catégorie 4	H332
Toxicité spécifique pour certains organes (STOT-SE)	Catégorie 3	H335
Toxicité spécifique pour certains organes (STOT-SE)	Catégorie 3	H336
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H400
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H410

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes de danger :



**Mention d'avertissement :**

Danger

**Mentions de danger :**

H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH401:	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseils de prudence :**

P261	Éviter de respirer les aérosols.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P301+P310+P331	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- diméthachlore
- solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

**2.3. Autres dangers**

SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe2	Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %.
SPe3 :	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.
SPe3 :	Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.

Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Section 3 : COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

### 3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### 3.2 Mélanges

Nom Chimique	CAS	EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No1272/2008)	Concentration (% w/w)
Clomazone	81777-89-1	-	Acute Tox. Oral 4, H302 Acute Tox. Inhalation 4, H332 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	1-5
Dimethachlor	50563-36-5	256-625-6	Acute Tox. Oral 4, H302 Skin sensitization 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	15-25
Napropamide	15299-99-7	-	Eye Irrit. 2: H319 Aquatic Chronic 2, H411	15-25
Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, < 1% naphthalene	64742-94-5	922-153-0	Asp 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	20-35
Dihydro-2(3H)-furanone	96-48-0	202-509-5	Acute Tox. Oral 4, H302 Serious eye damage 1, H318 Specific target organ Tox- single exposure 3, H336	10-15
Cyclohexanone	108-94-1	203-631-1	Flammable liquids 3, H226 Acute Tox. Oral 4, H302 Acute Tox, Dermal 4, H312 Skin irritation 2, H315 Serious eye damage 1, H318 Acute Tox. Inhalation 4, H332	1-5
Calcium dodecylbenzene sulphonate	26264-06-2	-	Skin irritation, 2 H315 Serious eye damage 1, H318 Chronic aquatic tox 3, H412	<1
Isobutanol (2-methylpropan-1-ol)	78-83-1	-	Flammable liquids 3, H226 Skin irritation, 2 H315 Serious eye damage 1, H318 Specific target organ Tox- single exposure 3, Central nervous system H336	<1
Naphtalène	91-20-3	-	Flam. Sol. 2; H228 Acute Tox. 4; H302 Carc. 2; H351 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	<1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

**Section 4 : PREMIERS SECOURS**

**4.1 Description des premiers secours**

Informations générales:	En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. En cas de toux et d'essoufflement léger ou malaise consulter un médecin montrant l'emballage, de l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.
En cas d'inhalation :	Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un centre anti-poison ou un médecin.
En cas d'ingestion:	NE PAS faire vomir à moins d'y être invité par un centre antipoison. Si la conscience est totale, faire boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau:	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux:	Enlever les lentilles de contact si présents. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Conseil médical : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.  
Traiter de façon symptomatique.  
Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

**Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1. Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux  
Mousse résistant à l'alcool  
ou Eau pulvérisée  
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

**Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

**6.4 Référence à d'autres sections**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13.

**Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

P305 + P351 + P338      EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.  
Continuer à rincer

P302 + P352      EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Pas de conditions spéciales de stockage requises.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

**Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
hydrocarbures, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene	Non attribuée	TWA	8 ppm 50 mg/m3	Fournisseur
diméthachlore (ISO)	50563-36-5	TWA	5 mg/m3	Syngenta
cyclohexanone	108-94-1	TWA	10 ppm 40,8 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire : Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		STEL	20 ppm 81,6 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire : Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		VME	10 ppm 40,8 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire : Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	20 ppm 81,6 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire : Valeurs limites réglementaires contraignantes				
2-méthylpropan-1-ol	78-83-1	VME	50 ppm 150 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire : Valeurs limites indicatives				
naphtalène	91-20-3	TWA	10 ppm 50 mg/m3	91/322/EEC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VME	10 ppm 50 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Valeurs limites indicatives				

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
hydrocarbures, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	151 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	32 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg
dihydro-2(3H)-furanon	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	958 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	19 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	130 mg/m3

cyclohexanone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	80 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	80 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	4 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	20 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	20 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	40 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	1 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	1,5 mg/kg
castor oil, ethoxylated	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	16,4 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,67 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,9 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,67 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,67 mg/kg p.c./jour
calcium dodecylbenzene sulphonate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	52 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	52 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	52 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	52 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	57,2 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	80 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	1,57 mg/cm2
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	1,57 mg/cm2

2-méthylpropan-1-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	310 mg/m <sup>3</sup>
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	55 mg/m <sup>3</sup>
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	25 mg/kg
naphtalène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	25 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	25 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,57 mg/kg

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
dihydro-2(3H)-furanon	Eau douce	0,056 mg/l
	Eau de mer	0,0056 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,24 mg/kg
	Sédiment marin	0,02 mg/kg
	Sol	0,014683 mg/kg
cyclohexanone	Eau douce	0,033 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,329 mg/l
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,249 mg/kg
castor oil, ethoxylated	Sédiment marin	0,025 mg/kg
	Sol	0,03 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	0,0129 mg/kg poids sec (p.s.)
calcium dodecylbenzene sulpho-nate	Sédiment marin	0,00129 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,00258 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	0,28 mg/l
	Eau de mer	0,458 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,654 mg/l
2-méthylpropan-1-ol	Station de traitement des eaux usées	50 mg/l
	Sédiment d'eau douce	27,5 mg/kg
	Sédiment marin	2,75 mg/kg
	Eau douce	0,4 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
naphtalène	Sol	0,0699 mg/kg
	Sédiment marin	0,152 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	1,52 mg/kg
	Eau de mer	0,04 mg/l
	Eau douce	0,0024 mg/l
naphtalène	Eau de mer	0,0024 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	2,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0672 mg/kg
	Sédiment marin	0,0672 mg/kg
	Sol	0,0533 mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:	La protection fournie par des appareils respiratoires purifiant l'air est limitée. Une combinaison de gaz, de vapeur et de particules respirateur peut être nécessaire avant que des mesures techniques efficaces soient mis en place. Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de déversement d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute circonstance où des respirateurs à purification d'air pourraient ne pas fournir une protection adéquate.
Protection de la peau :	Porter des vêtements résistant aux produits chimiques approprié basé sur le potentiel de contact avec la peau. Laver tout le de l'eau et du savon après avoir ôté les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser .Porter un vêtement de protection imperméable, le cas échéant.
Protection des mains :	Gants certifiés en 374-3 pendant le mélange/chargement et le nettoyage. Matière appropriée : Caoutchouc nitrile délai de rupture: > 480 min Épaisseur du gant: 0,5 mm Des gants résistants aux produits chimiques devraient être utilisés. Les gants devraient être certifiés aux normes appropriées. Les gants devraient avoir une durée de vie appropriée à la durée de l'exposition. La durée de vie des gants varie selon l'épaisseur, le matériel et le fabriquant. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
Protection des yeux:	Suivez toutes les politiques spécifiques du site protection des yeux. Protection des yeux / du visage devraient être certifiés à la norme EN 166.
Mesures d'ordre technique :	Retenue et / ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut pas être éliminé. Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les contrôles d'aération locaux . Évaluer l'exposition et utiliser des mesures supplémentaires appropriées pour maintenir les concentrations atmosphériques sous l'exposition concernée limité. Si nécessaire, demander des conseils d'hygiène du travail.
Mesures d'hygiène:	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant les pauses .Douche à la fin de la journée de travail. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Informations générales

Etat Physique :	Liquide
Couleur :	jaune à brun.
Odeur :	Aromatique

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point de fusion (° C) :	donnée non disponible
Point d'ébullition (° C):	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux):	donnée non disponible
Température d'auto-inflammation(° C):	450 (° C)
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Température de décomposition (° C):	Non déterminé
Point d'éclair (° C):	74
pH:	4-6 à 1%
Viscosité (Dynamique):	8.9 mPa .s a 40°C, 19.0 mPa .s a 20°C
Viscosité (Cinématique):	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau:	Dispersable
Pression de vapeur:	donnée non disponible
Densité:	1.063 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Densité de vapeur:	donnée non disponible
Limites d'explosion (Inférieure):	donnée non disponible
Limites d'explosion (Supérieure):	donnée non disponible
Log P octanol / eau (à 20 ° C):	Non déterminé

**9.2. Autres informations**

Miscibilité : miscible  
Tension superficielle : 36,5 mN/m à 25 °C

**9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Propriétés explosives:	Non-explosif
Propriétés comburantes:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant
Taux d'évaporation :	Donnée non disponible
Miscibilité avec l'eau :	Miscible
Tension superficielle :	36,5 mN/m, 25 °C

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune donnée n'est disponible.

**Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité**

Voir la section 10.3 "Possibilité de réactions dangereuses".

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable quand il est utilisé dans des conditions normales

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses si les réglementations concernant le stockage et la manipulation sont respectées.

**10.4. Conditions à éviter**

Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.5. Matières incompatibles**

Il n'y a pas de substances connues qui peuvent conduire soit à la formation de substances dangereuses soit à des réactions thermiques.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

**Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Informations sur les voies d'exposition probables : Ingestion  
Inhalation  
Contact avec la peau  
Contact avec les yeux

**Toxicité aiguë**

**Produit :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg  
Evaluation : La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,21 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation : La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Evaluation : La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

**Composants :****Diméthachlore (ISO):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.600 mg/kg  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4,45 mg/l Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test : poussières/brouillard  
Evaluation : La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Evaluation : La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**Napropamide :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,8 mg/l  
Durée d'exposition : 4 h Atmosphère de test : poussières/brouillard  
Evaluation : La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Evaluation : La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**Dihydro-2(3H)-furanon:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat) : 1.582 mg/kg

**Cyclohexanone :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.534 mg/kg  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 11 mg/l Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1.100 mg/kg

**Clomazone (ISO):**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 768 mg/kg  
Méthode : Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : 4,85 mg/l  
Atmosphère de test : poussières/brouillard  
Méthode : Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**2-méthylpropan-1-ol :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.830 - 3.350 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 24,6 mg/l  
Durée d'exposition : 4 h Atmosphère de test: vapeur  
Evaluation : La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin) : > 2.000 - 2.460 mg/kg

**naphtalène:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation : Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Produit :**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation légère de la peau

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Résultat L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Composants :**

**hydrocarbure, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene:**

Résultat L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Diméthachlore (ISO):**

Espèce Lapin  
Résultat Pas d'irritation de la peau

**Napropamide :**

Espèce Lapin  
Résultat Pas d'irritation de la peau

**Cyclohexanone :**

Espèce Lapin  
Résultat Irritant pour la peau.

**Calcium dodecylbenzene sulphonate:**

Résultat Irritant pour la peau.

**Clomazone (ISO):**

Résultat Pas d'irritation de la peau

**2-méthylpropan-1-ol:**

Résultat Irritant pour la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Produit :**

Espèce Lapin  
Résultat Irritation des yeux  
Remarques Selon les données provenant de composants similaires

**Composants :**

**Diméthachlore (ISO):**

Espèce Lapin  
Résultat Pas d'irritation des yeux

**Napropamide :**

Espèce Lapin  
Résultat Irritation des yeux

**Dihydro-2(3H)-furanon:**

Espèce Lapin  
Résultat Effets irréversibles sur les yeux

**Cyclohexanone :**

Espèce Lapin  
Résultat Risque de lésions oculaires graves.

**Calcium dodecylbenzene sulphonate:**

Résultat Risque de lésions oculaires graves.

**Clomazone (ISO):**

Résultat Pas d'irritation des yeux

**2-méthylpropan-1-ol:**

Résultat Risque de lésions oculaires graves.

**Respiratoire ou cutanée**

**Produit :**

Espèce Cochon d'Inde  
Résultat Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.  
Remarques Selon les données provenant de composants similaires

**Composants :**

**Diméthachlore (ISO):**

Type de Test Test de Maximalisation  
Espèce Cochon d'Inde  
Résultat Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Napropamide :**

Espèce Cochon d'Inde  
Résultat Ne ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Clomazone (ISO):**

Résultat N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**2-méthylpropan-1-ol:**

Espèce Cochon d'Inde  
Résultat N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
Remarques L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Composants :**

**Diméthachlore (ISO):**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation  
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

**napropamide :**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation  
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

**Dihydro-2(3H)-furanon:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation  
Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes, Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

**Clomazone (ISO):**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation  
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

**Cancérogénicité**

**Composants :**

**Diméthachlore (ISO):**

Cancérogénicité – Evaluation Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

**Napropamide :**

Cancérogénicité – Evaluation Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

**Dihydro-2(3H)-furanon:**

Cancérogénicité - Evaluation

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

**Clomazone (ISO):**

Cancérogénicité - Evaluation

Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

**Naphtalène :**

Cancérogénicité – Evaluation

Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux

**Toxicité pour la reproduction**

**Composants :**

**Diméthachlore (ISO):**

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

**Napropamide :**

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

**Dihydro-2(3H)-furanon:**

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

**Clomazone (ISO):**

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Composants :**

**Dihydro-2(3H)-furanon:**

Voies d'exposition

Evaluation

Inhalation

La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.

**2-méthylpropan-1-ol:**

Evaluation

La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires., La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Composants :**

**Napropamide :**

Evaluation

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**Clomazone (ISO):**

Evaluation

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**Toxicité à dose répétée**

**Composants :**

**Diméthachlore (ISO):**

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Toxicité par aspiration

Composants :

hydrocarbures, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene:

**Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires**

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit :

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

## Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

**Produit :**

Toxicité pour les poissons : CL 50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), 7,3 mg/l , 96 h  
Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 *Daphnia magna* (Grande daphnie), 3,6 mg/l , 48 h  
Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

Toxicité des plantes aquatiques : NOEC *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), 0,010 mg/l , 72 h  
CE50r *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), 0,093 mg/l , 72 h  
Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

Composants :

**hydrocarbures, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene:**

Toxicité pour les poissons : LL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 3,6 mg/l Durée d'exposition: 96 h  
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :

EL50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)) : 1,1 mg/l

Durée d'exposition : 48 h

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques :

EL50 (*Raphidocelis subcapitata* (algue verte d'eau douce)): 7,9 mg/l

Point final : Taux de croissance

Durée d'exposition : 72 h

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

NOELR (*Raphidocelis subcapitata* (algue verte d'eau douce)): 0,22 mg/l

Point final : Taux de croissance Durée d'exposition : 72 h

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Diméthachlore (ISO):**

Toxicité pour les poissons :

CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 5,9 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :  
CE50 (Daphnia magna Straus (Daphnie géante Straus)): 24 mg/l  
Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques :  
CE50r (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) : 0,0658 mg/l Durée d'exposition : 7 j  
NOEC (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) : 0,0024 mg/l Point final : Taux de croissance  
Durée d'exposition : 7 j  
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) :  
NOEC : 0,85 mg/l  
Durée d'exposition : 21 d  
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) :  
NOEC: 2,3 mg/l  
Durée d'exposition : 22 d Espèce : Daphnia (Daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique :  
Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Napropamide :

Toxicité pour les poissons :  
CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 6,6 mg/l  
Durée d'exposition : 96 h

#### Dihydro-2(3H)-furanon:

Toxicité pour les poissons :  
CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 56 mg/l  
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :  
CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) : > 500 mg/l Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques :  
CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition : 72 h

#### Calcium dodecylbenzene sulphonate:

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique :  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Clomazone (ISO):

Toxicité pour les poissons :  
CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 15,5 mg/l  
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :  
CE50 (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 0,57 mg/l  
Durée d'exposition : 96 h

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 40,8 mg/l  
Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques :  
CE50 (Algues vertes): 0,136 - 15,7 mg/l

Facteur M (Toxicité aiguë : 1 pour le milieu aquatique)

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) :  
NOEC: 2,3 mg/l  
Durée d'exposition : 21 d  
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) :  
NOEC : 4,38 mg/l  
Durée d'exposition : 21 d  
Espèce : Daphnia (Daphnie)

NOEC: 0,032 mg/l  
Durée d'exposition : 28 d  
Espèce : Americamysis bahia (crevette de Mysid)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### 2-méthylpropan-1-ol:

Toxicité pour les poissons :  
CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 1.430 mg/l  
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques  
CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 1.100 mg/l  
Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques :  
CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 1.799 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) :  
NOEC: 20 mg/l  
Durée d'exposition : 21 d  
Espèce : Daphnia magna (Grande daphnie)

#### Naphtalène :

Évaluation Ecotoxicologique Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Composants :

hydrocarbures, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene:

Biodégradabilité                      Résultat : Facilement biodégradable.

#### Diméthachlore (ISO):

Biodégradabilité                      Résultat : Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau                    Dégradation par périodes de demi-vie: 22,8 j  
Remarques : Le produit n'est pas persistant.

**Dihydro-2(3H)-furanon:**

Biodégradabilité                      Résultat : Facilement biodégradable.

**Cyclohexanone :**

Biodégradabilité                      Résultat : Facilement biodégradable.

**Clomazone (ISO):**

Biodégradabilité                      Résultat : Difficilement biodégradable.

**2-méthylpropan-1-ol:**

Biodégradabilité                      Résultat: Facilement biodégradable

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Composants :

**Diméthachlore (ISO):**

Bioaccumulation                      Remarques : Potentiel moyen de bioaccumulation.

Coefficient de partage : n- octanol/eau    log Pow: 2,17 (25 °C)

**Napropamide :**

Coefficient de partage : n- octanol/eau    log Pow: 3,3

**Clomazone (ISO):**

Bioaccumulation                      Remarques : Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage : n- octanol/eau    log Pow: 2,54 (23 °C)

**12.4. Mobilité dans le sol**

Composants :

**Diméthachlore (ISO):**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques : Légèrement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol :                      Temps de dissipation : 6,35 h  
Pourcentage de dissipation : 50 % (DT50) Remarques : Le produit n'est pas persistant.

**Napropamide :**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques : Modérément mobile dans les sols

Stabilité dans le sol                      Temps de dissipation : 46 - 131 h  
Pourcentage de dissipation : 50 (DT50)

**Clomazone (ISO):**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques : Modérément mobile dans les sols

Stabilité dans le sol                      Temps de dissipation : 15 - 90 j  
Pourcentage de dissipation : 50 (DT50)  
Remarques : Le produit n'est pas persistant.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Produit :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Composants :**

**Diméthachlore (ISO):**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**Dihydro-2(3H)-furanon:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**Cyclohexanone :**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**Clomazone (ISO):**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**2-méthylpropan-1-ol:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**Naphtalène :**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Produit :

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.7. Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

**Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets procédures d'élimination: Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés: Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

**Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1. Numéro ONU :**

UN 3082

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies :**

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DIMETHACHLOR)  
ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DIMETHACHLOR)  
RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DIMETHACHLOR)  
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DIMETHACHLOR)  
IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (DIMETHACHLOR)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport :**

ADR



Classe: 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

Étiquette: 9

IMDG, IATA



Classe: 9 Matières et objets dangereux divers.

Étiquette: 9

**14.4. Groupe d'emballage :**

III

Étiquettes : 9

**14.5. Dangers pour l'environnement :**

ADN : Dangereux pour l'environnement

ADR : Dangereux pour l'environnement

RID : Dangereux pour l'environnement

IMDG : Polluant marin

IATA : (Passager) Dangereux pour l'environnement, IATA (Cargo) : Dangereux pour l'environnement

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La (Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(ont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

**Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 3.**

Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE "SEVESO III" : E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1  
Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE (France) : 1436, 4510  
Rubrique contraignante : 1436, 4510, 3440 (applicable aux sites de production de ce produit en France)

**PRÉCONISATIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES OPÉRATEURS:**

Pour protéger l'opérateur, porter :

Pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant

- EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pendant l'application - Pulvérisation vers le bas

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine,

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant

- EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

**Pour protéger le travailleur,** porter une combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant et des gants en nitrile certifiés EN 374-3 en cas de contact avec la culture traitée.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

**Section 16 : AUTRES INFORMATIONS**

**Information supplémentaire**

Texte complet des phrases H citées dans les sections 2 et 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date de première délivrance: 28.11.2017

Date de la version actuelle délivrance: 17/04/2025

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation,

le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concerne que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.